DLP 25-09-92033719

ENVOI N° 23

# ILE DE FRANCE

22 SEPTEMBRE 1992

# GRANDES CULTURES

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

| | |
|---|---|
| CEREALES : | Le vol des pucerons a commencé |
| | Le piégeage cicadelles se met en place |
| COLZA : | Encore peu d'altises |
| DEPLIANT : | "Mieux utiliser les produits phytosanitaires" |

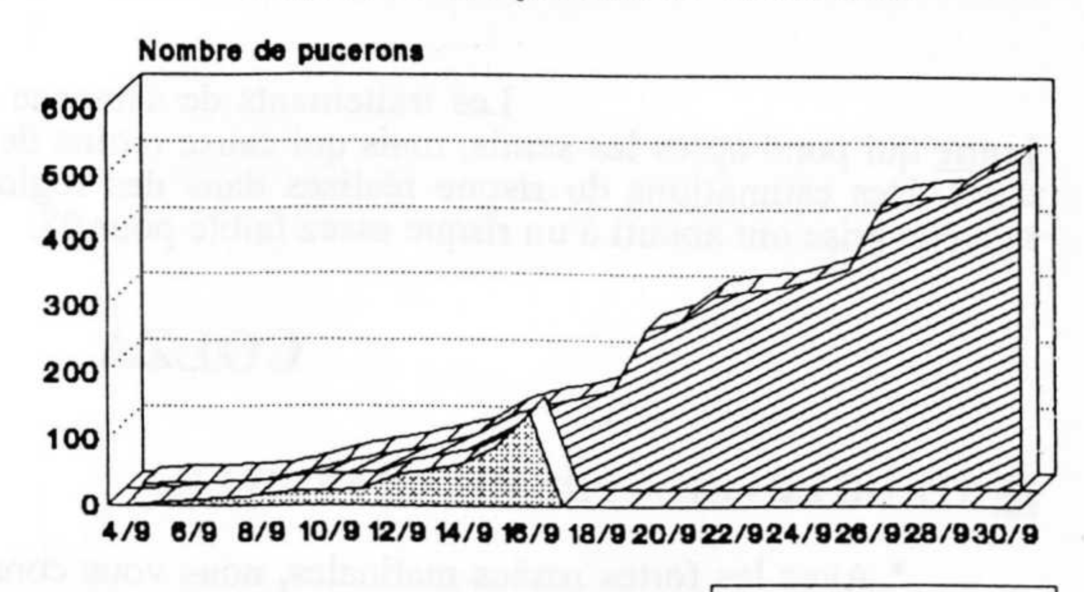
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

## CEREALES

### PUCERONS ET JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE :

* *Situation* : – le vol des pucerons vecteurs (Rhopalosiphum padi) du virus de la jaunisse nanisante a commencé et son évolution ressemble fortement à celle de la campagne précédente .

– Les maïs desséchés précocement ne pourront pas jouer un rôle important de relais pour les pucerons.La destruction des repousses, seul refuge possible est donc fortement conseillé pour réduire les infestations.




Comparaison des années 1991 et 1992

– Un suivi du pouvoir virulifère par exposition de pots d'orge est mis en place par l'INRA de VERSAILLES.

* ***Préconisation*** : Nous vous tiendrons informés de l'estimation du pouvoir virulifère des insectes, de l'importance de leur arrivée sur les premières céréales levées, et des décisions d'intervention qui en résultent.

### CICADELLES ET NANISME DU BLE :

* *Situation* : Ces petits insectes bruns qui sautent, peuvent être à l'origine de dégâts importants lorsque la météorologie est très clémente vers le stade "1 feuille" du blé, et permettent la transmission d'un virus responsable de nanisme.

Les risques sont plus importants pour :
- les semis précoces ( avant 15/10);
- les parcelles à proximité des bois ou de prairies;
- les parcelles bien exposées au soleil.






ministère de l'agriculture et de la forêt
D.R.A.F.
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
47, rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Tél : (1) 42 87 76 71 Fax : (1) 48 58 64 80

● BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
● DIRECTEUR GÉRANT : Myriam HANRION
● PUBLICATION PERIODIQUE CPPAP N° 536 AD
● ISSN : 0767 - 5542

P42

Un réseau de piégeage est mis en place actuellement . Une dizaine de cuvettes jaunes sera suivie dans la région avec une détermination des insectes en laboratoire réalisée toutes les semaines à partir d'octobre.

* ***Préconisation*** : Eviter les semis trop précoces (avant le 10 octobre) . Nous vous informerons d'une éventuelle décision d'intervention contre ces insectes.

### ■ MOUCHE GRISE ET MOUCHE JAUNE :

* *Situation* : Les dégâts de ces deux insectes sont assez rares dans notre région.

* ***Préconisation*** : Des traitements de semence de type T4 :
T4 A à base d'endosulfan + lindane
ou T4 B à base de fonofos ( protection renforcée) permettent de réduire les attaques de **mouche grise** en sortie d'hiver.
A conseiller dans les secteurs plus sensibles ( Nord Ouest et Sud 77).

Les traitements de semence n'ont aucune action sur la **mouche jaune** qui pond après les semis, mais qui cause moins de dégâts ( pas de passage de talle en talle). Des estimations du risque réalisés dans des régions voisines plus concernées par la mouche grise ont abouti à un risque assez faible pour 93.

## COLZA

### ■ STADE LEVEE A PREMIERE FEUILLE :

* Avec les fortes rosées matinales, nous vous conseillons de surveiller les limaces. Si nécessaire, intervenez avec :

MALICE à 7,5 kg/ha soit 60 granulés/m2
ou MESUROL RF à 3 kg/ha soit 18 granulés/m2
ou SKIPPER à 5 kg/ha soit 30 granulés/m2
ou produits à base de méthaldéhyde, 5 à 10 kg/ha; soit de 30 à 60 granulés/m2 suivant la spécialité.

* Le vol des altises a commencé faiblement . On trouve moins de 3% de pieds avec des morsures, il est encore trop tôt pour intervenir ( seuil : 30% pieds attaqués) mais il n'est pas trop tôt pour remettre en place les cuvettes jaunes et piéger les adultes.

* Absence de pucerons

## MAIS

Pour diminuer le stock de larves de pyrale dans vos sols, effectuez un labour précoce, avant l'hiver . Ainsi, les chenilles se retrouveront enterrées, dans un milieu humide et les champignons prédateurs pourront anéantir jusqu'à 50% des larves.

**BROCHURE RESULTATS D'ESSAIS REGIONAUX**

**Bon de commande à retourner au S.R.P.V. ILE DE FRANCE**

**- 47, Rue Paul Doumer - 93100 MONTREUIL.**

*NOM :* *Prénom :*

*ADRESSE :*

***Je désire recevoir ........... exemplaire(s) de la brochure des résultats d'essais du SRPV ILE DE FRANCE***

***Je joins 20 timbres à 2,50 FRS par exemplaire demandé , ou un chèque de 50 FRS ( à l'ordre de la F.D.G.D.C.E.C. 78)***

***Je désire une facture : OUI NON***

Un arrêté du 6 août 1992 a fixé les tarifs des prestations réalisées par les Services Régionaux de la Protection des Végétaux ( analyses, études, diagnostics et certifications phytosanitaires).

**Extraits** :

Article 3 : Pour les examens ou analyses de laboratoire, la redevance correspond à la valeur du taux de base N multipliée par un coefficient de difficulté correspondant à la nature de l'examen ou d'analyse pratiqué. ( Tableau détaillé dans une annexe mise à votre disposition).

Article 4 : Le taux fixe de base N, est de 75 francs.

P43

# 1 IMPLANTATION DE LA CULTURE

- Agissez dès la préparation des sols.
- Maintenez une bande enherbée pour créer un obstacle naturel à l'entraînement des produits : aux abords des points d'eau, en bordure de fossé, en bas de pente.
- Dans les champs très en pente, essayez de cultiver suivant les courbes de niveau.



Maintenez une bande enherbée

# 2 VERIFICATION DU PULVERISATEUR ET CALCUL DES DOSES

- Utilisez un pulvérisateur en bon état (buses et débit contrôlés), pour respecter les volumes de bouillie et les doses de produits par ha.
- Calculez au plus juste la quantité de bouillie pour limiter les fonds de cuve.
- Lisez attentivement les étiquettes.
- Prévoyez une réserve d'eau sur l'appareil ou au champ pour la dilution du fond de cuve et le rinçage.
- Des équipements du pulvérisateur facilitent la protection de l'applicateur et de l'environnement : incorporateur de produits, système de rinçage des emballages, bidon lave-main, réservoir de rinçage.



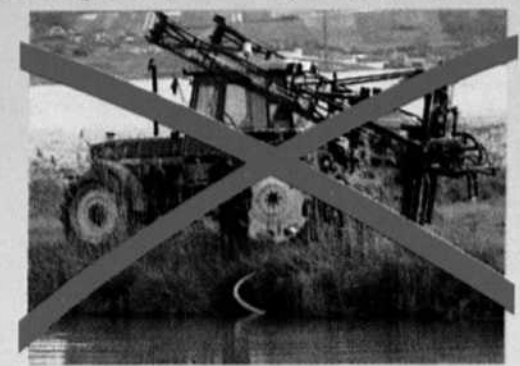
Réservoir de rinçage

Incorporateur de produits

# 3 REMPLISSAGE DES PULVERISATEURS

- Remplissez les cuves de pulvérisateurs suffisamment loin des points d'eau, car toute erreur est alors dramatique.
- Surveillez le remplissage pour éviter tout débordement. Ce stade constitue la source majeure d'accidents. Contre la mousse, utilisez un antimousse ou du fuel domestique.
- Protégez vos sources d'approvisionnement en eau : réseau de distribution, plans d'eau, rivières...

A l'aide :
- Si possible d'un dispositif de surversement pour le remplissage des cuves. C'est la solution la plus sûre.
- Sinon, d'une cuve de stockage intermédiaire.
- Ou, éventuellement, d'un clapet anti retour sur le robinet lorsque le tuyau de remplissage plonge dans la cuve.



Ne remplissez pas vos cuves à un cours d'eau



Remplissage avec une cuve intermédiaire



Remplissage par surversement

# 4 RINÇAGE DES EMBALLAGES AU MOMENT DU REMPLISSAGE

- Bien les vider.
- Rincez 3 fois à l'eau et videz l'eau de rinçage dans le pulvérisateur.
- Il existe des solutions plus faciles : l'utilisation de produits conditionnés dans des emballages hydrosolubles.

# 5 PULVERISATION : VISEZ JUSTE, TRAITEZ LA CULTURE !

- Ne pulvérisez pas trop près des points d'eau (sources, ruisseaux, plans d'eau, fossés...) et évitez tout débordement de rampe sur de l'eau ou des fossés (même à sec).
- Evitez de traiter par grand vent.



Traitez la culture, pas le fossé



## 6 ELIMINATION DES FONDS DE CUVE PAR EPANDAGE SUR LE CHAMP

- Diluez 5 fois le fond de cuve et traitez plus vite **pour éviter tout risque de surdosage.**
- Il est également possible de diminuer la pression de pulvérisation.
- Utilisez un réservoir de rinçage.

## 7 RINÇAGE DU PULVERISATEUR

- Epandez les eaux de rinçage sur le champ le plus proche de même culture.
- Ne les videz pas dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.



Rincez au champ

## 8 ELIMINATION DES EMBALLAGES RINCES

- Embellissez votre environnement, **ne les abandonnez pas en bordure de champs ou derrière les bâtiments.**
- Eliminez-les selon les conseils d'usage.
- Reportez-vous aux indications de l'étiquette.
- **Eliminez les emballages papier et les emballages plastique en respectant la réglementation.**
- **Dans l'attente d'un système de collecte, percez les emballages métalliques pour les rendre inutilisables.**

## 9 ELIMINATION DES VIEUX PRODUITS EN STOCKS

- Utilisez vos produits d'une année sur l'autre.
- Ne les jetez pas dans les poubelles ou les décharges.
- Profitez des collectes organisées.

## 10 DESHERBAGE DES ZONES A FORT RISQUE DE RUISSELLEMENT

Pentes des fossés.

Talus et abords de clôtures électriques proches des fossés.

Cours goudronnées et terrains en terre battue.

Trottoirs et pentes de garages.

Allées et chemins.

- L'entretien de ces zones doit être dissocié du désherbage de vos cultures.
- Des produits spécifiques ont été étudiés pour cet usage; utilisez-les après conseil de votre distributeur.

Imp. Penhéleux 99 62 84 49

P44

# MIEUX UTILISER LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE

Groupe de Travail Régional *
Désherbage du Maïs

- Pour la protection de l'environnement et de notre cadre de vie, un certain nombre de normes ont été établies :

  Notamment la norme CEE pour l'eau potable. Cette norme indique que l'eau du réseau de distribution ne doit pas contenir plus de 0,1 ug/L d'une matière active seule. Cela équivaut à 1 g de matière active dans 10 000 $M^3$ d'eau, ou, encore, à l'entraînement de 2 centimètres cubes d'un produit à 50 % dans un lac de 1 ha de 1 m de profondeur.
- L'utilité des produits autorisés pour la protection des cultures n'est pas remise en cause.
- Le risque d'entraînement est faible, lorsqu'ils sont appliqués dans le champ suivant les bonnes pratiques agricoles.
- Par contre, un certain nombre de précautions sont à prendre pour éviter tout accident.



*Groupe de Travail Régional pour la Bretagne, constitué de Représentants des Chambres d'Agriculture, des Coopératives et Négoces Agricoles, des CUMA et Entrepreneurs de Travaux Agricoles, de la M.S.A., de l'Industrie Phytosanitaire, des Instituts Techniques, de la Recherche Agronomique, du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt; et animé par la D.R.A.F. (Service Régional de la Protection des Végétaux).

Renseignements S.R.P.V.
280, rue de Fougères - B.P. 79128
35079 RENNES CEDEX
Tél. 99.36.01.74

Publié par la Fédération Régionale des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures avec le concours financier de Bretagne Eau Pure. Avril 1992.